



Indemnités d'organisation des compétition

départementales aux clubs organisateurs :

Il a été convenu une indemnité d'organisation selon l'ampleur de la manifestation.

- **Finales fédérales par classement, échelon départemental :**

Compétition organisée sur une journée. Forfait 100€.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le comité départemental.

- **Championnats d'Allier :**

Compétition organisée sur un ou deux jours. Forfait 100€ par jour.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le comité départemental.

- **Top détection :**

Compétition organisée sur une journée. Forfait 100€.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le comité départemental.

- **Premier pas pongiste :**

Compétition organisée sur une journée. Forfait 100€.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le club organisateur.

- **Championnat jeunes par équipes :**

Compétition organisée sur une journée. Forfait 100€.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le comité départemental.

- **Titres et barrages :**

Compétition organisée sur une journée. Forfait 100€.
Comprend la mise en place de la salle, le suivi de la compétition et la mise à disposition des ballés. Juge-arbitre fourni par le club organisateur.

- **Journée féminine :**

Compétition organisée sur une journée Forfait 100 €.
Comprend la mise en place de la salle, la mise à disposition de ballés.
Juge arbitre fourni par le Comité Départemental